M. Coates: Le ministre ne pense-t-il pas que la question est très importante et que la Chambre devrait en être informée aussitôt que possible, car les gens aimeraient sûrement savoir si la demande sera étudiée par le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, dans sa composition actuelle aux termes de la loi.

L'hon. M. Pickersgill: Je veux dire ceci. Compte tenu du calendrier des travaux de la Chambre, il est peu probable que des modifications fondamenales soient apportées bientôt à la loi sur la radiodiffusion. Par conséquent, nous devrions continuer du mieux que nous pourrons aux termes de la loi actuelle sur la radiodiffusion et, pour cela, il faut sûrement que soient comblés les postes permanents au BGR.

J'espère que cela ne tardera pas indûment car je dois dire que je suis d'accord—je dois être prudent ici—avec l'esprit de la demande de l'honorable représentant. J'estime qu'étant donné la grande importance—et je comprends pourquoi la population y attache tant d'importance—que revêt cette question, je ne verrais pas d'un bon œil qu'elle soit présentée à un Bureau n'ayant qu'un seul membre permanent. Je veux être très clair sur ce point.

M. Winkler: Nous avons une liste de noms à votre intention, Jack.

M. Rynard: Monsieur le président, le ministre nous dirait-il si un relevé technique accompagnait la demande pour le canal 5?

L'hon. M. Pickersgill: Je n'aime pas répondre à des questions quand je ne suis pas au courant des faits personnellement. Je ne crois pas que ces demandes soient acceptées sans un tel relevé, mais je devrai me renseigner.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Quelle modestie.

M. Gilbert: Monsieur le président, le ministre répondrait-il à une autre courte question? Nous lui sommes reconnaissants de ses réponses détaillées et de son désir de protéger les gens de Toronto et de Barrie, mais il est une chose dont j'aimerais savoir ce qu'il pense. Supposons que la décision finale doive être prise par le cabinet, le ministre aura alors son mot à dire. Or, que pense-t-il de deux recommandations du rapport Fowler, dont la première veut qu'on procède avec soin quand il s'agira de délivrer des permis au cours des cinq prochaines années au moins, et la seconde, qu'il appartienne, non pas au cabinet, mais à une nouvelle autorité de décider à qui accorder des permis.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, le député a prononcé un discours assez intéressant l'autre jour à la Chambre, mais il vient de me poser une question à laquelle je ne saurais répondre sans enfeindre nos traditions parlementaires. Le gouvernement du Canada, dont je fais partie temporairement . . . (Applaudissements) ... en vertu de notre système de gouvernement responsable, étudie cette question. Il serait arrogant de ma part d'exprimer une opinion à ce sujet maintenant. car ce serait supposer que tous mes collègues sont des pantins et que moi seul décide de cette question, ou bien il serait bête de le faire. parce que la décision pourrait très bien être le contraire de celle que je pourrais improviser maintenant. Il est écrit dans le Règlement qu'on ne devrait ni poser des questions hypothétiques ni y répondre. Ceci est une question hypothétique et j'invoquerai donc le Règlement.

M. Herridge: Monsieur le président, je voudrais faire quelques brèves remarques; je vais parler des transports afin d'essayer de ne pas déroger au Règlement. Je ferai d'abord quelques observations sur le transfert du secrétaire parlementaire actuel du ministre, depuis le ministère du Travail jusqu'à son nouveau ministère. Je dois dire que je suis très heureux que le secrétaire parlementaire soit à la Chambre, parce que j'ai été prié de soulever cette affaire par des personnes qui ont lu un article de journal très intéressant et par d'autres. Il n'est que juste que l'intéressé soit présent. En effet, nous avons hâte de l'entendre répondre à cette question. M. Gerald Waring a récemment dit ceci dans sa chronique Ottawa Report:

Le premier ministre a aussi essayé de relever Jim Byrne de son poste de secrétaire parlementaire du ministre du Travail afin de l'y remplacer par Ron Basford, un autre représentant de la Colombie-Britannique. Mais M. Byrne, dur mineur de Trail, a refusé de se laisser évincer. Il conservait son poste, ou bien M. Pearson ne devait plus compter sur son vote à la Chambre. Aussi M. Byrne estil devenu secrétaire parlementaire de M. Pickersgill, alors que M. Basford attend encore dans la coulisse.

• (5.30 p.m.)

Cet article a suscité beaucoup d'intérêt dans la région d'où je viens, et l'on m'a demandé de soulever la question.

L'hon. M. Pickersgill: Pourrais-je demander à l'honorable député à quel crédit de mon ministère il relie ces extraordinaires commérages?